

## ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections des parents au conseil d'administration du collège auront lieu le **vendredi 11 octobre 2013. Le bureau de vote sera ouvert de 13 Heures à 17 Heures.**

C'est le conseil d'administration qui permet aux parents d'être des membres actifs de la vie du collège. Il est important que vous participiez nombreux à cette élection et montriez par là l'intérêt que vous portez à la vie de l'établissement.

Seuls, les représentants légaux (détenteurs de l'autorité parentale) ont le droit de voter. Ils ne disposent que d'une seule voix chacun quel que soit le nombre d'enfants inscrits au collège.

Le vote est secret et personnel.

### MODALITES DE VOTE :

- **au collège** le jour du scrutin (une pièce d'identité doit être présentée)
- **par correspondance** dès réception du matériel de vote et ce, jusqu'au vendredi 11 octobre 2013 à 17 H. Ce vote peut être posté ou déposé par votre enfant dans l'urne prévue à cet effet.

**Le dépouillement aura lieu à partir de 17 H, aucun vote ne sera accepté au-delà.**

### VOTE PAR CORRESPONDANCE : MODE D'EMPLOI

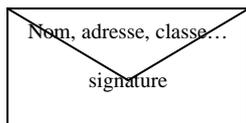
1° **Glissez** un bulletin de vote (sans rature ni surcharge ni panachage) dans l'enveloppe de couleur sans porter sur celle-ci aucune inscription.

2° Glissez cette enveloppe dans l'enveloppe blanche « Election des représentants au conseil d'administration »

 Bulletin de vote →  Enveloppe de couleur →  Enveloppe blanche

3° **Inscrivez** au dos de l'enveloppe blanche, vos nom, adresse, classe de votre enfant et signez, faute de quoi votre bulletin sera nul.

4° **Postez** cette enveloppe convenablement affranchie ou **déposez -la** dans l'urne prévue à cet effet par l'intermédiaire de votre enfant.



**RAPPEL : 1 seul vote par enveloppe blanche, 1 seule signature ( 2 parents = 2 enveloppes )**

Le Principal

M. DAUSSE